

A lbert Lucas, militant sans frontières

Daniel MALENGREAU

Qu'il s'agisse des mollusques aquatiques ou du narcisse des Glénan, de la cotation des milieux naturels ou du conservatoire botanique de Brest, Albert Lucas ne mettait pas de limites à sa passion pour la connaissance et la protection de la nature.



Loïc Ruellan/CBNB

Le conservatoire botanique. Vue du pavillon d'accueil

Albert Lucas incarne cette lignée de naturalistes complets qui, par-delà une spécialisation liée à la vie professionnelle ou à un intérêt particulier, se sont investis dans une connaissance globale de la nature, certes par goût, mais aussi afin de mieux la protéger. Faune, flore, fonctionnement, gestion ou aménagement des milieux naturels, il n'est guère de domaine où son intérêt ne se

soit porté. Cette perception globale constitue un atout considérable, tant pour définir des priorités d'action que pour soutenir et faire émerger des projets et stratégies d'action pour la protection du patrimoine naturel. Cette rare qualité a permis à Albert Lucas de percevoir, souvent très longtemps avant d'autres, l'intérêt de projets, de s'y investir ou d'y apporter un plein soutien.

Un pionnier de la protection de la nature

Pionnier de la protection de la nature en France, créateur de la SEPNB et de *Penn ar Bed*, il fut aussi l'initiateur, en 1973, de l'idée d'une cotation des milieux naturels (*Penn ar Bed* n°72) afin d'«établir une politique d'ensemble de protection de la nature». Cette idée, décriée en son temps pour cause de crainte de dévalorisation des espaces les moins bien cotés, n'est éloignée de la stratégie d'action pour le développement du réseau d'espaces naturels protégés, issue en 1996 des premières journées d'automne de la SEPNB, que par le souhait de ne faire émerger que les espaces prioritaires. Mais les critères d'intérêt resteront probablement très proches de ceux qui guidèrent la réflexion d'Albert Lucas.

Que l'on se souvienne que l'essai de cotation de quelques milieux naturels, présenté par Albert Lucas à titre d'exemple faisait ressortir particulièrement trois sites, le cap Fréhel (coté très intéressant aux niveaux esthétique, géologique, botanique, zoologique), l'archipel de Molène (d'intérêt zoologique exceptionnel et très intéressant pour son esthétique) et celui des Glénan (exceptionnel pour la botanique et très intéressant pour la zoologie) et plaçait par contre en queue de peloton la pointe du Raz et l'on pourra juger de la pertinence de sa réflexion et du bien fondé des actions sur ces sites.

On peut se féliciter aujourd'hui de la protection, à l'initiative de la SEPNB, des îles de l'Iroise, qui constituent le cœur d'un futur Parc national marin, et de la préservation de la faune et de la flore des îles Glénan dont le narcisse endémique est considéré comme un élément à préserver du patrimoine naturel européen. On peut par contre s'interroger sur le bien fondé de l'investissement, sous couvert

d'une opération «grand site naturel», de fonds considérables pour développer encore le tourisme à la pointe du Raz et sur les sites proches encore partiellement épargnés. De même, les avatars subis en toute illégalité par les landes du Cap Fréhel au nom du tourisme méritent d'être jugées sévèrement, compte tenu de la valeur biologique du site et à la lumière de la perte d'intérêt de la pointe du Raz.

Un militant actif

Cette réflexion, Albert Lucas savait la transformer en action. C'est à son initiative par exemple que naissait en 1974 la réserve naturelle de Saint Nicolas des Glénan. Dès 1973, dans le rapport établi conjointement par A. Lucas, J.Y. Lesouef et Y. Le Gal, pour solliciter la création de cette réserve, l'accent était mis sur le risque d'une protection que n'accompagnerait pas une gestion du site : «*La conservation de l'unique espèce endémique de Bretagne nécessite une protection urgente contre le vandalisme (par exemple une clôture), mais aussi une rééquilibration du peuplement végétal : il va de soi que cette tâche délicate ne peut être confiée qu'à des spécialistes.*». Nul doute que, si cette vision dynamique de la gestion des réserves naturelles avait eu quelque écho à l'époque, nous nous serions épargné sur ce site une démonstration qui certes a eu valeur d'exemple au niveau national mais dans laquelle nous avons du investir plus de dix années de travail.

De la préservation du narcisse des Glénan à la préservation des espèces végétales gravement menacées de disparition dans le monde, la problématique était similaire et c'est avec chaleur qu'Albert Lucas, alors Président de la SEPNB accueillait, dans les années 1970, l'idée de J.Y. Lesouef de fonder en Bretagne, un conservatoire botanique entièrement consacré à la préservation des espèces végétales, en dépit du fait que le projet dépassait les limites géographiques de l'action de la SEPNB.

Mais sans doute faut-il voir dans la note préliminaire du numéro 72 de *Penn ar Bed*, signée collectivement «La Rédaction» la plume et l'expression de l'ouverture d'esprit d'Albert Lucas : «*Nous envisageons, enfin, de consacrer le numéro spécial qui clôturera l'année 1973 et marquera vingt années d'existence de notre Société, à la protection de la nature à une échelle plus large que celle de notre*



Le Cap Fréhel.

**Etude
du narcisse
des Glénan
sur un carré
expérimental
dans la réserve
de l'île Saint
Nicolas.**



D. Malengreau

région. Nous espérons ainsi marquer une nouvelle étape dans l'œuvre et dans l'action de la SEPNB.». Albert Lucas était un naturaliste sans frontières...

Le compagnon de route du conservatoire botanique

Si le conservatoire botanique de Brest a pu s'établir grâce à l'appui de l'ensemble de la SEPNB, Albert Lucas devait, même après le passage de témoin au sein de l'association, continuer à lui apporter un soutien constant et l'aide de ses conseils amicaux et de son expérience.

Il assumait le premier la responsabilité de présider, jusqu'à son décès, le conseil scientifique du conservatoire, labellisé «conservatoire botanique national» par le

ministère de l'Environnement et ne ménagea pas ses interventions auprès des collectivités partenaires pour résoudre les difficultés lorsqu'elles apparaurent.

Lors de ses obsèques, sa famille déposa sur sa tombe des branches fleuries de cistes provenant de la collection qu'il entretenait dans son jardin.

Les cistes fleurissent longtemps, car, même si chaque fleur est éphémère leur renouvellement constant assure la pérennité de la floraison. Qu'il me soit permis de penser qu'il en est des militants des associations comme des fleurs de cistes : ils apportent un temps le meilleur d'eux-mêmes puis, lorsqu'ils disparaissent, d'autres prennent le relais et permettent la poursuite de l'épanouissement. Albert Lucas aura été cependant une fleur moins éphémère que d'autres et au parfum plus puissant. ■

**Le narcisse
des Glénan
(*Narcissus
triandrus*
ssp. *capax*)**



F. Le Hir